



Lycée des Métiers du Bois et de l'éco-construction
ENVERMEU



60 Rue du Général de Gaulle
76630 ENVERMEU
Tél. 02 32 06 30 40
www.lyceedubois.fr

Votre contribution au service du campus des métiers du bois

La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage. Cet impôt dû annuellement par les entreprises représente 0.68% de la masse salariale brute. Celle-ci est maintenant scindée en 2 fractions :

Une première fraction égale à 87% de la taxe sont destinés au financement de l'apprentissage par les OPCO (Opérateurs de Compétences,)

Une seconde fraction égale à 13% de la taxe d'apprentissage appelé également « solde de la taxe d'apprentissage » est versé directement par les entreprises aux établissements scolaires habilités par les préfetures à la percevoir

Le lycée des métiers du bois d'Envermeu peut prétendre à ce « solde de taxe d'apprentissage », vous pouvez donc flécher le versement des 13% de votre taxe d'apprentissage au **LYCEE DES METIERS DU BOIS D'ENVERMEU**

A quoi sert cette taxe ?

- ✓ Participer à la formation de élèves et des apprenants qui deviendront vos futurs salariés
- ✓ Aide financière pour nos petits établissements scolaires publics (maintenances obligatoires du plateau technique bois)
- ✓ Contribuer à **l'investissement** pédagogique sur notre plateau technique dédié exclusivement aux métiers du bois :
 - **La scierie pédagogique**
 - Matériels pour l'atelier forestier
 - Matériels pour l'atelier de construction bois

Comment verser les 13% de la taxe d'apprentissage

Calcul et bordereau de versement au dos de la feuille



BORDEREAU DE VERSEMENT

Taxe d'apprentissage 2022
Solde de 13% (art L6241-4 du code du travail)



ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE

Lycée des métiers du bois Envermeu **ou** LPA Envermeu
Code UAI : **0763004C**

ENTREPRISE

Avant le 31 mai 2022

Dénomination, raison sociale :	
Référant Taxe Apprentissage :	
N°SIRET :	
Activité principale :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél :	
Adresse mail :	

Calcul de votre versement 13%

Masse salariale brute 2021 :	MSB=	€
Taxe d'apprentissage (MSB x 0.68%)	TA =	€
Solde de la Taxe d'Apprentissage Brute	TA x13% : STAB.....	€
Versement au lycée des métiers du bois	=	€

Votre mode de paiement

- Chèque à libeller à l'ordre de « Agent comptable EPLEFPA Seine-Maritime »
- Virement en date du,
Mentionner « **raison sociale** » + **Lyceedubois** dans le libellé du virement.

A réception, le lycée des métiers du bois vous adressera un reçu fiscal, attestant de votre soutien

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	76000	00001000165	08	TPROUEN

Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1760	0000	0010	0016	508	TRPUFRP1

Gestionnaire des dossiers Taxe d'Apprentissage : nathalie.hutin@lyceedubois.fr

Date : Cachet de l'entreprise :

Nom, fonction et signature

